





Commission Particulière du Débat Public Arc-Lyonnais & Val-de-Saône Monsieur le Président 4 rue Docteur Polosson 38300 Bourgoin-Jallieu

Objet: Contribution débat public Arc Lyonnais

PJ: carte et milieux aquatiques concernés

Affaire suivie par: Céline THICOIPE

Blyes, le 17 décembre 2013

Monsieur le président,

Dans le cadre du débat public sur l'Arc Lyonnais, je souhaite vous transmettre la contribution du bureau du syndicat du bassin versant de la basse vallée de l'Ain et de la commission locale de l'eau portant à votre connaissance les remarques émises le 10 janvier 2013 et transmises à GRT gaz.

« Les fuseaux d'études du projet traversent le territoire du SAGE de la Basse Vallée de l'Ain (cf carte en pièce jointe) et du site Natura 2000 « Basse vallée de l'Ain ; confluence Ain - Rhône ». Les enjeux identifiés sont liés à la préservation de ressource en eau en particulier pour l'Alimentation en eau potable actuelle et future de population, la préservation de la dynamique fluviale de la rivière d'Ain en respectant son espace de liberté (mobilité) et la conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000.

Le projet devra prendre en compte ces enjeux dans le choix du fuseau puis du tracé. Nous souhaitons attirer votre attention en particulier sur :

- le SAGE en cours de révision identifie des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable future dans votre fuseau d'études : leurs prises en compte, en plus des périmètres de protection réglementaire des captages, dans vos choix de tracé nous semblent incontournables. De plus, l'impact de la pose de la canalisation sur l'écoulement des nappes devra être étudiée ainsi que les conséquences sur la qualité de l'eau en cas de fuite de gaz.
- la forte mobilité latérale et l'incision de la rivière d'Ain : le bureau s'interroge sur l'intérêt du fuseau présenté qui conduit à réaliser 2 traversées de grands cours d'eau le Rhône et l'Ain. Aussi, il est demandé d'étudier d'autres solutions que de traverser la rivière d'Ain. En cas d'impossibilité d'autres solutions dûment justifiées, l'implantation de l'ouvrage devra anticiper les évolutions naturelles du lit de l'Ain pour ne pas porter atteinte à terme à sa dynamique fluviale.

- la création d'une zone de servitude dans les milieux alluviaux peut créer une coupure paysagère et écologique préjudiciable : la servitude devra être réduite à son maximum et son entretien ultérieur adapté aux enjeux d'habitats et d'espèces.

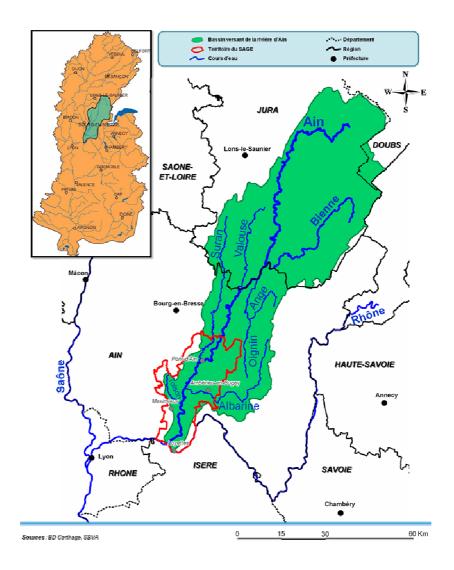
Le projet devra aussi étudier son impact sur les zones humides prioritaires et leurs fonctionnalités identifiées dans le projet de SAGE révisé.

Enfin, nous souhaitons porter à votre connaissance un projet de réserve naturelle régionale sur les brotteaux de la rivière d'Ain et nous compterons sur [l'accord et l'implication de GRDF] en tant que titulaire d'une servitude sur le périmètre de cet espace protégé. »

Restant vigilant sur les suites données à ce projet pour la préservation de ressource en eau et des milieux aquatiques de son territoire, je vous prie de croire, monsieur le président, en l'assurance de mes sincères salutations.

Le président Jacques CAGNAC

BASSIN VERSANT DE LA BASSE VALLÉE DE L'AIN



Les communes concernées par le SAGE de la Basse Vallée de l'Ain

Ambérieu-en-	Châtillon-la-Palud	Mérignat	St Jean-le-Vieux
Bugey	Chazey-sur-Ain	Méximieux	Ste-Julie
Ambronay	Crans	Neuville-sur-Ain	St Martin-du-Mont
Ambutrix	Douvres	Pérouges	St Maurice-de-
Bettant	Druillat	Poncin	Gourdans
Blyes	Jujurieux	Pont d'Ain	St Maurice-de-
Boyeux-St-Jérôme	Labalme	Priay	Rémens
Cerdon	L'Abergement de	Rignieux-le-	St Vulbas
Chalamont	Varey	Franc	Varambon
Charnoz-sur-Ain	Leyment	St Denis-en-	Vaux-en-Bugey
Château-Gaillard	Loyettes	Bugey	Villette-sur-Ain
		St Jean-de-Niost	Villieu-Loyes-Mollon

Les milieux aquatiques concernés sur le territoire de la Basse Vallée de l'Ain :

- L'Ain
- Ses affluents rive gauche : Le Longevent, Le Toison, Le Gardon, Le Bief du Janet, L'Ecotay, Le Brunetant, Le Copan
- Les zones humides

REPUBLIQUE FRANCAISE - REGION RHONE-ALPES - DEPARTEMENT DE L'AIN – TRESORERIE DE LAGNIEU -